

En 2016, un peu moins de 35 000 travailleurs indépendants ont déclaré des dividendes au titre de leurs revenus de 2015. Le nombre de déclarants de dividendes marque une baisse conséquente sur un an (-5,9 %), alors même qu'on observe une hausse de 1 % du nombre de déclarants assujettis à l'impôt sur les sociétés (IS), susceptibles de déclarer des dividendes.

Les dividendes moyens s'élèvent à 25 100 €. Ils représentent en moyenne près de 30 % de l'assiette sociale moyenne, et devraient dégager un produit de cotisations sociales de l'ordre de 235 M€.

CHIFFRES ESSENTIELS

Dividendes annuels moyens de
25 100 €

875 M€ de dividendes déclarés
34 900 déclarants

5,5 % de la population potentielle
28 % de l'assiette sociale

-5,9 % de déclarants sur un an

-3,3 % de dividendes moyens

235 M€ de cotisations appelées

-9 % de dividendes déclarés

Près de 900 M€ d'euros de dividendes déclarés au titre de 2015, montant en baisse de 9 %

Près de 900 millions d'euros de dividendes ont été déclarés par les travailleurs indépendants au titre de leurs revenus de 2015. 352 M€, soit 40 % l'ont été par des commerçants, 307 M€ (35 %) par des professions libérales et 217 M€ (25 %) par des artisans. Le montant des dividendes déclarés baisse de 9 % sur un an, plus fortement chez les commerçants (-14 %) et les artisans (-8 %). Parallèlement, les assiettes sociales globales diminuent entre les deux exercices de déclaration de revenus, passant de 3 218 M€ à 3 118 M€ (-3 %).

Une baisse des déclarants des dividendes au titre de 2015

En 2015, un peu moins de 35 000 cotisants du RSI ont déclaré des dividendes au titre de leurs revenus de 2015, soit 5,5 % de la population potentielle¹ (5,9% au titre de 2014). On observe une baisse significative du nombre de déclarants de dividendes, de l'ordre de 5,9% mais moindre qu'en 2014 (-11,7%). La diminution du nombre de travailleurs indépendants déclarant des dividendes est plus importante chez les artisans (-7,5%) et les commerçants (-6,7%) ; les professionnels libéraux ne sont que 2,5% de déclarants en moins.

Dans le même temps, le nombre de cotisants assujettis à l'impôt sur les sociétés (IS), et donc susceptibles de déclarer des dividendes, a progressé de 1 %, passant d'environ 625 000 à 632 000. Cette augmentation est légèrement plus élevée chez les professions libérales (+2,6 %) que chez les commerçants (+ 1,2 %), la population des artisans restant relativement stable (-0,2%). Ainsi, la part des déclarants de dividendes parmi les cotisants assujettis à l'IS connaît une légère inflexion de 0,4 point.

¹ Ensemble des actifs exerçant une ou plusieurs activités non salariées non agricoles soumises à l'impôt sur les sociétés, sous forme individuelle ou en société.

Tableau 1 : les déclarants de dividendes au titre de 2014 et 2015

Type de déclarants	Nombre de déclarants de dividendes
Cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2014	37 100
dont cotisants actifs en 2014 et inactifs en 2015	2 500
dont cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2014 et non au titre de 2015	13 400
dont cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2014 et de 2015	20 100
Cotisants ayant déclaré au titre de 2015 et non au titre de 2014	13 800
Cotisants nouvellement affiliés en 2015 et ayant déclaré des dividendes au titre de 2015	1 000
Total des cotisants ayant déclaré des dividendes au titre de 2015	34 900

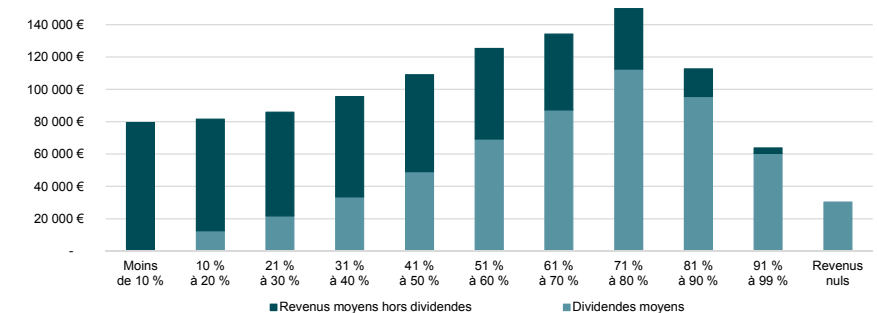
Source : RSI, exploitation des DSI 2015 et 2016 (revenus au titre de 2014 et 2015) – retraitement RSI, 2017.

Tableau 2 : détail par groupe professionnel de l'assiette sociale sur les cotisations au titre des dividendes de 2015

	Artisans	Commerçants	Professions libérales	Total
Nombre de déclarants de dividendes	12 072	12 954	9 888	34 914
Structure des déclarants	34,6 %	37,1 %	28,3 %	100,0 %
Dividendes totaux en M€	216,9	351,8	306,6	875,4
Évolution des dividendes totaux 2015/2014	-8,4 %	-13,5 %	-3,6 %	-9,0 %
Structure des dividendes	25 %	40 %	35 %	100 %
Assiette sociale des déclarants en M€	789,5	1117,1	1211,3	3117,9
Structure de l'assiette sociale des déclarants	25 %	36 %	39 %	100 %
Dividendes moyens	17 970	27 161	31 012	25 074
Évolution des dividendes moyens 2015/2014	-0,9 %	-7,3 %	-1,1 %	-3,3 %
Assiette sociale moyenne des déclarants	65 398	86 234	122 503	89 301
Évolution de l'assiette sociale moyenne 2015/2014	2,1%	1,6%	3,3%	2,9%
Part des dividendes dans l'assiette sociale	27 %	31 %	25 %	28 %

Source : RSI, exploitation des DSI 2015 et 2016 (revenus au titre de 2014 et 2015).

Graphique 1 : décomposition de l'assiette moyenne entre dividendes et revenus selon la part des dividendes dans l'assiette sociale



Source : RSI, exploitation des DSI 2015 et 2016 (revenus au titre de 2014 et 2015).

Une surreprésentation des professions libérales parmi les déclarants de dividendes

Les cotisants en profession libérale déclarant des dividendes sont surreprésentés (28 % alors qu'ils ne représentent que 21 % de l'ensemble des cotisants assujettis à l'IS). A contrario les commerçants déclarent moins fréquemment des dividendes (37 % versus 47 % assujettis à l'IS). Les artisans sont quant à eux également représentés parmi les cotisants assujettis à l'IS et parmi ceux déclarant des dividendes (35 % et 33 % respectivement).

Trois populations distinctes au sein des déclarants de dividendes au titre de 2015

Parmi les 34 900 déclarants de dividendes au titre des revenus de 2015, on distingue trois sous-populations :

- les déclarants de dividendes au titre des revenus de 2015 qui n'avaient pas déclaré de dividendes au titre des revenus de 2014, soit 13 800 actifs ;
- les déclarants de dividendes au titre des revenus de 2015 qui avaient également déclaré des dividendes au titre de 2014, soit 20 100 actifs ;
- les primo-déclarants à l'IS (début d'activité en 2015) ayant déclaré des dividendes, soit près de 1 000 actifs.

Par ailleurs, 37 % des déclarants de dividendes au titre de 2014, toujours en activité en 2015, n'ont pas déclaré de dividendes au titre de 2015 (13 400 actifs sur un peu moins de 36 000 actifs en 2015 ayant déclaré à l'IS et des dividendes en 2014, et déclarés à l'IS en 2015).

Une forte dispersion du dividende moyen selon le groupe professionnel

Le montant moyen des dividendes déclarés au titre de 2015 est de 25 100 € tous déclarants confondus (31 000 € pour les cotisants en profession libérale, 27 200 € pour les commerçants et 18 000 € pour les artisans).

En moyenne, quel que soit le groupe professionnel, les dividendes représentent 28 % de l'assiette sociale. Le poids des dividendes sur l'assiette sociale est de 25 % pour les professions libérales (pour une assiette sociale moyenne de 122 500 €, soit la plus élevée), 27 % pour les artisans (65 400 € d'assiette) et 31 % pour les commerçants (86 200 €).

Les dividendes représentent 28 % de l'assiette sociale

Si les dividendes représentent en moyenne 28 % de l'assiette sociale des travailleurs indépendants ayant déclaré des dividendes, ils représentent plus de la moitié de l'assiette sociale pour 20 % d'entre eux (et plus de 90 % pour environ 4 %).

Près de 3 % des cotisants déclarant des dividendes n'ont pas déclaré de rémunération, avec des dividendes moyens s'élevant à plus de 30 000 €.

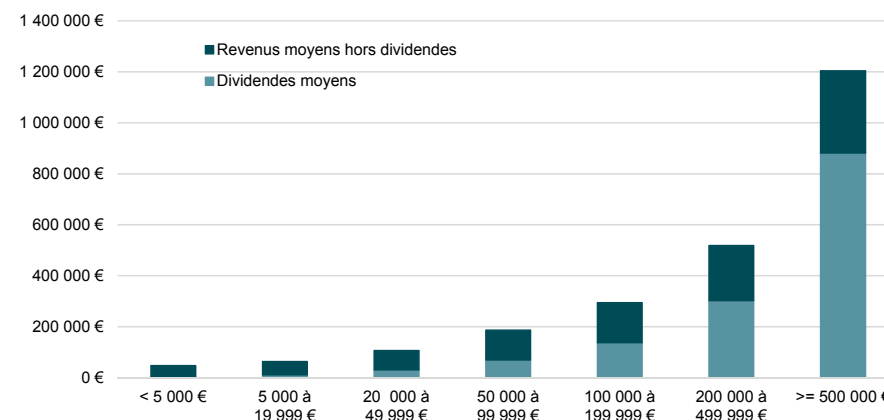
Plus les dividendes moyens sont élevés, plus ils représentent une part croissante de l'assiette sociale moyenne ; ils constituent respectivement 5,2 % et 18 % de l'assiette sociale lorsqu'ils sont inférieurs à 5 000 € et 20 000 €, et plus de 50 % lorsqu'ils dépassent les 200 000 €.

Une baisse des dividendes moyens

Le montant moyen des dividendes déclarés au titre de 2015 est de 25 100 €, en baisse de 3 % sur un an, en raison d'une moins forte baisse des déclarants de dividendes (-5,9 %) que des montants déclarés (-9 %).

La baisse du montant moyen des dividendes déclarés est plus importante chez les commerçants (-7 %) alors qu'ils connaissent la plus forte progression au titre des dividendes 2014 par rapport à 2013 (+12 %). Les dividendes moyens déclarés par les artisans et les professions libérales baissent plus modérément aux alentours de 1 %.

Graphique 2 : décomposition de l'assiette moyenne entre dividendes et revenus selon le niveau de dividendes



Source : RSI, exploitation des DSI 2015 et 2016 (revenus au titre de 2014 et 2015).

Tableau 3 : l'assiette sociale des « nouveaux » déclarants de dividendes au titre de 2015 déjà en activité en 2014

Groupe professionnel	Nombre de déclarants de dividendes	Structure des déclarants	Dividendes totaux en M€	Structure des dividendes	Assiette sociale des déclarants en M€	Structure de l'assiette sociale des déclarants	Dividendes moyens	Assiette sociale moyenne des déclarants	Part des dividendes dans l'assiette sociale
Artisans	4 845	35 %	70,1	25 %	286,1	26 %	14 468	59 046	25 %
Commerçants	5 408	39 %	119,6	43 %	421,6	38 %	22 122	77 964	28 %
Prof. libérales	3 564	26 %	86,7	31 %	392,8	36 %	24 339	110 211	22 %
Total général	13 817	100 %	276,5	100 %	1 100,5	100 %	20 010	79 648	25 %

Source : RSI, exploitation des DSI 2015 et 2016 (revenus au titre de 2014 et 2015).

Tableau 4 : l'assiette sociale au titre de 2015 des déclarants de dividendes au titre de 2014 et 2015

Groupe professionnel	Nombre de déclarants de dividendes	Structure des déclarants	Dividendes totaux en M€	Structure des dividendes	Assiette sociale des déclarants en M€	Structure de l'assiette sociale des déclarants	Dividendes moyens	Assiette sociale moyenne des déclarants	Part des dividendes dans l'assiette sociale
Artisans	6 999	35 %	143,3	25 %	496,6	25 %	20 472	70 957	29 %
Commerçants	7 081	35 %	222,9	39 %	678,3	34 %	31 484	95 792	33 %
Prof. libérales	6 021	30 %	212,5	37 %	800,4	41 %	35 285	132 942	27 %
Total général	20 101	100 %	578,7	100 %	1 975,4	100 %	28 788	98 272	29 %

Source : RSI, exploitation des DSI 2015 et 2016 (revenus au titre de 2014 et 2015).

Les dividendes moyens des primo déclarants un peu plus faibles

L'assiette moyenne de la sous-population des nouveaux déclarants de dividendes, déjà en activité en 2014, est plus faible de 11 % de celle de l'ensemble de la population des déclarants 2015, avec des dividendes moyens inférieurs de près de 20 %. Tout comme toute population confondue, les professions libérales ont des dividendes moyens plus élevés, suivi par les commerçants puis les artisans (respectivement 24 300 €, contre 22 100 € et 154 450 €).

La part des dividendes moyens dans l'assiette sociale moyenne reste proche (25 %). Il en est de même pour la structure par groupe professionnel, avec une part des dividendes dans l'assiette sociale légèrement moindre quel que soit le groupe professionnel.

Des dividendes plus élevés parmi les actifs ayant déclaré des dividendes au titre de 2014 et en 2015

Les déclarants de dividendes au titre de 2014 et de 2015 voient leur assiette moyenne plus élevée de 10 % par rapport à celle de l'ensemble des déclarants au titre de 2015. Leurs dividendes moyens sont plus élevés de 15 %. La part des dividendes dans l'assiette sociale est très proche de celle de l'ensemble des déclarants (29 % versus 28 %).

La structure des dividendes par groupe professionnel de ces déclarants est proche de celle de l'ensemble des déclarants.

Une baisse des produits de cotisations issues des dividendes

L'estimation des produits de cotisations assises sur l'assiette des dividendes déclarés au titre de 2015 est de l'ordre de 235 M€ (tous risques confondus hors risques vieillesse et invalidité des PL). Ce montant est en baisse de 8 % par rapport au produit estimé au titre des revenus de 2014. Cette baisse reflète la diminution de 9% des dividendes déclarés ainsi que les évolutions réglementaires entre les deux exercices.